

Communiqué de presse, 24 août 2023

Le Groupement Actibaie salue la proposition du gouvernement visant à intégrer le confort d'été dans la réglementation thermique

Dans une interview accordée à France Inter ce matin, le ministre délégué chargé du Logement Patrice Vergriete propose de prendre en compte le confort d'été dans la réglementation des logements. « *Je pense que ce qui doit changer, c'est d'intégrer cette problématique de canicule dans l'adaptation des logements* », a-t-il indiqué. Il poursuit en proposant d'élargir le dispositif MaPrimeRénov' en s'inspirant de ce qui est réalisé dans les DROM. Il s'agirait d'intégrer dans ce dispositif d'aide, les gestes de rénovation liés au confort d'été, dispositif qui ne finance aujourd'hui uniquement que des travaux visant à protéger les logements contre le froid.

Le Groupement Actibaie, syndicat professionnel du Bâtiment affilié à la FFB, félicite le ministre pour cette décision forte, qui va dans le sens de ses propositions et de celles avancées par la Fondation l'Abbé Pierre. « *Le gouvernement a bien compris l'urgence de faire face à l'intensification des vagues de chaleur, comme celle qui frappe actuellement la France. C'est un premier pas dans la bonne direction. Si le retour d'expérience est bon, il faudra également l'élargir vers d'autres dispositifs comme les Certificats d'Économie d'Énergie et la TVA réduite* », précise Hervé Lamy, délégué général au Groupement Actibaie.

« *Nous attendons néanmoins de voir les contours du dispositif, à savoir le budget qui sera alloué à ces aides et les gestes de rénovation qui seront intégrés à MaPrimeRénov'. En effet les stores et volets restent les produits d'occultation qui permettent de réduire le plus efficacement la température intérieure dans les bâtiments en période estivale. Selon le type de protection solaire utilisée, il est possible de réduire la température intérieure de 2°C à 5°C et ce quelle que soit la zone géographique. L'intégration des protections solaires et d'autres mesures dans MaPrimeRénov', au-delà de la question financière, donnera plus de visibilité à ces solutions.* »

En effet, dans une récente étude de L'Ifop pour le Groupement Actibaie, 22% des ménages déclarent ne pas être suffisamment informés et ne pas savoir quoi faire pour améliorer la performance thermique de son logement.

« *Nous espérons que toutes les solutions seront considérées pour efficacement protéger les Français de la chaleur et ainsi limiter le recours croissant à la climatisation* », conclut Hervé Lamy.

À propos du Groupement Actibaie

Affilié à la Fédération Française du Bâtiment, le Groupement Actibaie est le syndicat professionnel qui réunit l'ensemble des métiers des portes, portails, volets et stores. Il regroupe à la fois les fabricants industriels, les assembleurs et les entrepreneurs installateurs et compte 2 600 adhérents, soit 40 000 salariés pour 3,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le syndicat représente ainsi 80 % des produits industriels mis sur le marché dans le secteur. Les priorités de

développement du Groupement Actibaie se centrent sûr : la sécurité, l'accessibilité, la maintenance, les économies d'énergie, la normalisation et la formation.

www.groupement-actibaie.org

